



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 4 juillet 2025

Le FRR poursuit l'adaptation de son allocation stratégique à l'allongement de son horizon de gestion en augmentant son allocation aux actions

Lors de sa réunion du 5 juin 2025, le Conseil de surveillance du FRR a validé une nouvelle évolution de son allocation stratégique. Celle-ci s'inscrit dans la continuité des changements opérés en 2024 lorsque les pouvoirs publics ont confirmé l'extension de l'horizon de gestion du FRR au-delà de 2033. Ainsi, si le passif actuel du FRR est constitué de versements annuels à la CADES jusqu'en 2033, les actifs du FRR peuvent continuer d'être gérés sur un horizon de long terme.

Les scénarios macroéconomiques projetés reposent sur une prise en compte équilibrée de possibles chocs adverses dans les années à venir, en particulier concernant l'intelligence artificielle, la transition écologique et énergétique, la fragmentation géo-économique, et leurs effets sur la croissance et l'inflation. En conséquence, les travaux sur l'allocation stratégique ont mis en évidence l'importance de poursuivre la montée en charge sur les actions et les actifs de risque intermédiaire, dont le rendement attendu au regard du risque dépasse très largement celui des obligations de qualité sur un horizon long, au-delà des fluctuations de court terme.

En parallèle, grâce à une allocation dynamique et à la progression des marchés financiers en 2024 tant sur les actions que les obligations, **l'évolution de la situation patrimoniale du FRR a été favorable en 2024** avec une amélioration de la marge de couverture du passif et une création de valeur nette par rapport au coût de la dette de l'Etat français de 1,1 Md€. Fort de ces nouvelles marges de manœuvre, **le Conseil de surveillance a ainsi adopté une allocation reposant sur 46% d'actions non couvertes, après 41,5% précédemment,** sur 36% d'actifs de risque intermédiaire (dont les obligations à haut rendement) après 37,5% en 2024, et sur 18% d'actifs de couverture (principalement obligations d'Etat français et obligations *investment grade*), en baisse de 3 points.

Cette évolution conforte la capacité de création de valeur au-delà du taux des OAT et pérennise le FRR comme investisseur de long terme. Elle s'accompagne du maintien d'une surpondération européenne marquée dans les investissements en actions, avec un minimum de 50% d'exposition à la zone euro au sein du portefeuille, et de la réactivation des investissements du FRR dans l'économie française en particulier en actifs non cotés, au service de la raison d'être du FRR : « *investir pour créer de la valeur durable au service des grands enjeux publics de demain* ». Le FRR a d'ores et déjà repris son processus de sélection de fonds avec des investissements dans 4 fonds répondant à ces grandes problématiques : transition écologique, souveraineté énergétique, numérique et technologique, financement des PME et ETI françaises.

Tous les investissements sont mis en œuvre dans le respect de la politique ambitieuse d'investisseur responsable du FRR, dont la stratégie 2024-2028 vise à favoriser la transition énergétique et écologique, promouvoir l'équité sociale et préserver la biodiversité.

Le FRR est un établissement public administratif de l'Etat créé par la loi en 2001. Doté d'un Conseil de surveillance et d'un Directoire, il a pour mission de gérer les sommes qui lui ont été affectées afin de constituer des réserves destinées à contribuer à la pérennité des régimes de retraites.

Contact presse : 01 58 50 99 12
www.fondsdereserve.fr

